Procès-verbal de la séance du 22 juin 2026

Présidence : Corinne Baltar, Présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 février 2026.
3. Communications de la Présidente.
4. Communications de la Municipalité.

Rapport des commissions sur :

5. Préavis municipal N° 36/26 – Rapport sur les comptes de l'année 2025 *(Mme Dominga Leuenberger, 1ère membre).*
6. Préavis N°37/26 – Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2025 *(Mme Dominga Leuenberger, 1ère membre).*
7. Préavis N° 38/26 – Vente de 66 m² de la parcelle communale à M. Michel Wüthrich (*M. Jean-Marc Cochet, 1er membre).*
8. Préavis N° 39/26 – Demande de crédit d'investissement en vue du financement de l'installation solaire et du remplacement des couplages chaleur-force (CCF) à la station d'épuration d'Yverdon-les-Bains *(M. Claude Wüthrich, 1er membre).*
9. Préavis N° 40/26 – Demande de crédit pour l'assainissement du passage supérieur sur le Canal Occidental DP87 *(M. Philippe Meylan, 1er membre).*
10. Autres informations de la Municipalité.
11. Interventions individuelles et divers.

****

1. Appel

A l'appel, 22 membres sur 23 sont présents. M. José-Antonio Vadillo est excusé.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2026

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2026 est **adopté à l'unanimité** des membres présents, moins 1 abstention.

3. Communications de la Présidente

La Présidente *Mme Corinne Baltar* rappelle aux premiers membres ayant oeuvré dans une commission, de transmettre le décompte des heures effectuées à la boursière.

4. Communications de la Municipalité

- *Le Syndic M. Frédéric Rohner* nous donne un retour sur la fête de la musique qui s'est très bien déroulée, sans pluie et avec un nombreux public. Les deux ensembles «Nordsband et Orchestre des Jeunes du Nord vaudois», se disent prêts à revenir à Montagny pour la fête de la musique, affaire d'avenir…

Il nous informe encore sur plusieurs sujets :

- Concernant les archives communales, la Municipalité à fait appel à une société s'appelant «Pro Archives», afin d'avoir un classement selon les normes actuelles.
- Par rapport au 30 km/h dans le village, un rapport technique a été demandé au TCS pour accompagné cette idée : à suivre…
- PAcom : l'acceptation de ce dossier est retardé par le service des eaux de la DGE (Direction générale de l'environnement), en raison de la renaturation prévue vers l'embouchure du canal du Bey.

- Une mise à l'enquête aura lieu dans le courant du mois de juillet, pour abroger le projet du canal du Rhône au Rhin, zone qui restera ainsi en surface agricole.

- *Le Municipal M. Pierre-Alain Lunardi* nous informe que le projet de vidéo-surveillance est en stand-by, car il y a actuellement une révision de la loi sur ce sujet. Comme il risque d'y avoir des modifications par rapport à notre règlement communal, il est préférable d'attendre ; d'ici la fin de l'année, nous en saurons plus.

5. Préavis 36/26 relatif aux comptes 2025

Mme Dominga Leuenberger lit le rapport de la commission composée de Mme Fabienne Steiner, MM. Pascal Iuliano, Christophe Martin, Marcel Halter et d'elle-même.
La commission tient à relever la qualité de l'analyse des comptes effectuée par M. Brandt ainsi que son utlité manifeste. Il s'agit d'un outil de pilotage primordial pour les autorités communales qui devrait être établi au moins à chaque fin de législature.
La commission nous fait part de plusieurs axes d'amélioration et met en doute la pertinence du préfinancement lié à la rénovation du Temple, alors que d'autres besoins plus urgents existent.
Dans ses conclusions, la commission propose d'adopter les comptes 2025 avec **Fr. 5'667'815,58 aux charges, Fr. 5'674'459,67 aux revenus, ce qui laisse apparaître un bénéfice de Fr. 6'644,09,** après amortissements du patrimoine administratif et attribution aux fonds de réserve.

Les comptes sont ensuite mis en discussion, et quelques précisions sont demandées par *M. Jean-Claude Deriaz* :
- Quel est le taux de l'emprunt : - 0,35 %, lui répond *M. Pierre-Alain Lunardi.*
- Il a également des questions concernant la répartition des intérêts : - *Mme Erika Cuendet*, adjointe-boursière ayant effectué le bouclement des comptes 2025, lui donne des précisions.

La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis mis au vote avec

Article 1 : d'adopter les comptes communaux tels que présentés

est adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Préavis 37/26 relatif au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2025

La commission de gestion est formée des mêmes membres que pour le préavis concernant les comptes. Comme ce rapport est très fourni, passant en revue tous les services de la commune avec ses commentaires, *Mme Dominga Leuenberger* est dispensée de le lire entièrement, vu que tous les membres l'ont reçu. Elle nous lit juste la conclusion, qui recommande d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2025.

La discussion étant ouverte,

Plusieurs membres félicitent la commission et sa Présidente, pour l'excellence du travail effectué et la présentation très claire de ce rapport.

N'ayant pas de questions, ce préavis mis au vote avec

Article 1 d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2025

est adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Préavis 38/26 relatif à la vente de 66 m² de la parcelle communale à M. Michel Wüthrich

M. Claude Wüthrich se récusant pour ce sujet concernant sa famille, il s'installe au fond de la salle.
M. Jean-Marc Cochet nous lit ensuite le rapport de la commission composée de MM. Olivier Perret, Jean-Claude Deriaz et de lui-même.

Après consultation du dossier et des incertitudes liées à l'avenir de cette parcelle, la commission recommande dans ses conclusions **de refuser ce préavis**.

La parole est ensuite donnée à la Municipalité par la voix du Municipal *M. Jean-François Ballif*, pour ses commentaires.
- Tout d'abord il se déclare heureux que la décision à prendre pour la vente de cette parcelle, sujet sensible, revienne au Conseil, du fait que l'évaluation de la valeur de ce terrain est supérieure à Fr. 50'000.--. Si le montant avait été moindre, la décision aurait incombé à la Municipalité.

Il nous donne ensuite l'historique récent de cette affaire :
- Il y a environ 3 ans, M. Michel Wüthrich approche la Municipalité pour lui présenter un projet : la construction d'une résidence pour séniors. Ce projet a plû à la Municipalité, du fait de la synergie avec la proximité de toutes les infrastructures médicales que nous avons dans la région. Elle a donc décidé de faire ce qu'il était possible de faire pour favoriser la possibilité de réaliser un tel projet.
Ce point de départ du projet, coincidait également avec la mise à jour du nouveau PACom.
Il a donc été question de l'affectation de la parcelle 545, acquise par M. Michel Wüthrich le 28 octobre 1988, pour la création d'un parc à chevaux à proximité de l'écurie existante. Cette parcelle se trouve curieusement encore en zone d'utilité publique, ce qui est une anomalie. Une zone d'utilité publique ne pouvant être en mains privées. La manière tout à fait naturelle de rétablir cette situation, était de la transformer en zone constructible.
Concernant les 66 m² à vendre, il s'agit d'une petite bande de terrain qui sépare les 2 parcelles 430 et 545 que M. Michel Wüthrich possède actuellement. En acquérant cette petite bande, les 2 parcelles deviendraient contigües, ce qui permettrait de cumuler sur une seule parcelle les droits à bâtir des 2 parcelles.
Pour la Municipalité, cette bande de terrain n'ayant aucun intérêt stratégique, et dans son idée de favoriser des projets intéressants pour le bien public, elle a donc envisagé de vendre cette parcelle. Voici l'historique de ce projet.

Par rapport aux arguments de la commission, *M. Ballif* indique que la vente se fera seulement si le PACom est validé, ce qui est très probable en ce qui concerne cette parcelle et son environnement. Il mentionne que les servitudes pour le passage dans cette bande de terrain, vont être conservées.
Il pense donc qu'il ne faut pas se tromper d'enjeu, la question étant de savoir si nous voulons favoriser des projets intéressants ou si nous voulons mettre

des bâtons dans les roues à quelqu'un qui a un projet intéressant. Il recommande donc d'accepter la vente de cette bande de terrain.

La parole étant donnée, une discussion nourrie s'engage, d'où il ressort qu'il n'est à nulle part fait mention de ce projet dans le préavis, et la commission chargée d'étudier ce sujet n'en n'a pas été informée non plus, ce qu'elle regrette. Au vu des délais très courts entre la réception du préavis et le conseil de ce soir, la commission n'a pas eu le temps de faire toutes les investigations nécessaires.
En l'état, elle trouve prématuré de prendre une décision sans avoir une connaissance du futur projet, car actuellement nous sommes dans le flou total.
De nombreux avis sont donnés, et finalement ce préavis mis au vote avec

Article 1 d'autoriser la Municipalité à vendre 66 m² de la parcelle n° 422 à M. Michel Wüthrich au prix total de CHF 55'000.--

Article 2 d'autoriser la Municipalité à signer les actes notariés relatifs à cette vente.

est refusé avec 14 NON, 0 OUI, et 5 abstentions.

8. Préavis 39/26 relatif à une demande de crédit d'investissement en vue du financement de l'installation solaire et du remplacement des couplages chaleur-force (CCF) à la station d'épuration d'Yverdon-les-Bains

M. Claude Wüthrich lit le rapport de la commission composée de MM. Olivier Correvon, Cyril Jeanneret et de lui-même.
Ce rapport relève la cohérence des travaux à effectuer, et que sur le fonds, notre marge de manœuvre est quasi inexistante.
Elle relève que l'amortissement des Fr. 100'000.-- se ferait sur 25 ans au lieu des 40 ans mentionnés dans le préavis.
Sur la forme, la commission estime souhaitable une modification des articles dans le préavis. Il ne semble en effet pas que la Municipalité ait à procéder à des études et des travaux. Elle propose donc la modification suivante :

Préavis : Article 1 : d'autoriser la Municipalité à procéder aux études et travaux permettant d'améliorer l'autonomie énergétique de la STEP
Article 2 : d'accorder le crédit nécessaire de CHF. 100'000.-- HT afin de réaliser les travaux. Le compte d'investissement «72001.5520.02» est ouvert à cet effet.
Article 3 : de financer ce montant par la trésorerie courante
Article 4 : de charger la Municipalité de la mise en exécution de la présente décision.

Amendement proposé par la commission :
Article 1 : d'accorder le crédit nécessaire de CHF 100'000.-- HT en vue du financement de l'installation permettant d'améliorer l'autonomie énergétique de la STEP
Article 2 : de financer ce montant par la trésorerie courante
Article 3 : de charger la Municipalité de la mise en exécution de la présente décision.

La parole est donnée à la Municipalité, qui nous explique par la voix de *M. Eric Stoll* que les panneaux solaires ont déjà été installés l'année passée, et que le remplacement des couplages chaleur-force ont lieu ces jours. Depuis le début de l'année, ils tournent à 98 % d'autonomie en électricité pour la STEP. La Municipalité est également d'accord avec l'amendement des articles, selon la proposition de la commission. *M. Eric Stoll* nous explique encore que le préavis pour ces travaux a été accepté à Yverdon l'année dernière, et les communes partenaires doivent y participer au pourcentage de leurs habitants.

La discussion n'étant pas utilisée, ce préavis amendé avec

Article 1 d'accorder le crédit nécessaire de CHF 100'000.-- HT en vue du financement de l'installation permettant d'améliorer l'autonomie énergétique de la STEP
Article 2 de financer ce montant par la trésorerie courante
Article 3 de charger la Municipalité de la mise en exécution de la présente décision

est adopté à l'unanimité des membres présents.

9. Préavis 40/26 relatif à la demande de crédit pour l'assainissement du passage supérieur sur le Canal Occidental DP87

M. Philippe Meylan lit le rapport de la commission composée de MM. John Cochet, Olivier Hirt et de lui-même.
Dans ses conclusions, la commission approuve le choix de la Municipalité pour la réfection de ce pont. Elle constate que de tels dégâts pourraient par la suite être évités en drainant le secteur, afin que les autres ponts ne subissent pas le même sort.

La discussion étant ouverte, plusieurs membres demandent des éclaircissements afin de bien comprendre le crédit demandé, car il représente une grande différence avec le devis présenté dans le mémoire technique. Il en ressort que le devis a évolué et n'est plus à jour par rapport aux travaux à effectuer.
Si dans le rapport technique deux variantes sont proposées, c'en est une autre qui a été choisie, car il a fallu changer la buse.
Le subventionnement total de 54% ne viendra pas en déduction du montant de l'amortissement annuel, mais passera par le compte des investissements.
Une discussion nourrie se poursuit par rapport à l'utilisation de ces chemins AF (Amélioration foncière).
Finalement ce préavis mis au vote avec

Article 1 d'accorder le crédit nécessaire de CHF 508'000.-- afin de réaliser les travaux. Le compte d'investissement «61509.5010.02» est ouvert à cet effet.
Article 2 de financer ce montant par la trésorerie courante
Article 3 de charger la Municipalité de la mise en exécution de la présente décision

est adopté avec 17 OUI et 3 abstentions.

10. Autres informations de la Municipalité

Il n'y en n'a pas.

11. Interventions individuelles et divers

- *M. Cyril Jeanneret* constate que les finitions de la place de jeux n'ont toujours pas eu lieu, qu'il manque la pose d'une barrière. Le Municipal en charge de ce dossier, *M. Pascal Tétaz* étant absent ce soir, c'est *M. Eric Stoll* qui lui répond : il est prévu de planter une haie du côté du parc à voitures cet automne, mais qu'en l'état il n'est pas prévu de poser une barrière.

- *M. Pascal Iuliano* demande si un règlement existe pour la location de la grande salle, et si oui, qui est chargé de l'appliquer ? *Le syndic M. Frédéric Rohner* informe que c'est la réglementation générale qui s'applique. Donc, si les nuisances sonores sont exagérées, il faut appeler la gendarmerie au 117.

- Dans le même ordre d'idée, *M. Philippe Meylan* se plaint également des nuisances produites par les voitures faisant volontairement crisser leurs pneus la nuit, dans les giratoires de Chamard. *Le Municipal M. Pierre-Alain Lunardi,* informe que c'est effectivement un fléau cantonal. Des jeunes au volant de véhicules de grosse cylindrée, se défoulent dans les giratoiures et zones industrielles de tout le canton. La gendarmerie est intervenue à plusieurs reprises, a indentifié des auteurs, des véhicules ont été séquestrés, mais pas encore assez au vu du nombre ceux-ci. Plusieurs opérations ont eu lieu depuis 2023, mais c'est un gros problème et personne ne sait comment y répondre.

- *Mme Sandra Van Olmen Ray* constate que la forêt située dans la zone du Crêt, est envahie de laurelles. Le canton mettant à disposition des communes et des particuliers, des subventions pour arracher ces haies de laurelles, il faudrait peut-être en profiter. *M. Eric Stoll* lui répond que ça ne va pas être facile de les arracher dans la forêt, mais que nous essayons de les contenir en les coupant. Par contre, nous pourrions arracher la haie du côté de la déchetterie et planter autre chose. *Mme Sandra Van Olmen Ray* propose d'informer dans le bulletin communal ou sur le site internet, que le canton subventionne l'arrachage de ces haies à hauteur de Fr. 60.-- le mètre linéaire.

La parole n'est plus utilisée, et cette séance étant la dernière de la législature, avec le départ après de nombreuses années au service de la collectivité, de la Secrétaire *Mme Anne-Marie Forchelet*, du Municipal *M. Jean-François Ballif* et du syndic *M. Frédéric Rohner,* ceux-ci ont été chaleureusement remerciés, recevant de vibrants hommages, ainsi que de jolis présents remis par Mme la Présidente *Corinne Baltar* (future Municipale) et M. le Municipal *Pierre-Alain Lunardi* (futur Syndic).

La séance est levée à 22h10 en invitant l'assemblée à partager un excellent repas de fin de législature.

La Présidente	La Secrétaire
Corinne Baltar	*Anne-Marie Forchelet*